



Genève, le 3 avril 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département du territoire

COVID-19: la vente de plantons, graines et matériel de jardinage est autorisée à certaines conditions

Suite à l'annonce du Conseil fédéral de ce jour, la vente de plantons, graines ou bulbes de légumes ainsi que des produits associés (terreaux, fertilisants et lutte contre les parasites) est à nouveau autorisée.

Ces catégories de produits peuvent être accessibles aux particuliers:

- dans les enseignes restées ouvertes (car offrant des denrées de première nécessité: alimentaire, ménage, nettoyage, hygiène) ou dans les espaces qu'elles ont aménagés à cet effet à l'extérieur pour le chargement de la marchandise;
- auprès des enseignes spécialisées dites *Garden Center*, qui doivent rester fermées, mais qui peuvent offrir un système de *click and collect*, *drive* ou livraison à domicile. Le personnel peut y travailler pour préparer les commandes, mais l'accès aux locaux commerciaux par les clients est strictement interdit; une zone de chargement *ad hoc* extérieure est obligatoire.

Dans les deux cas de figure, un système de précommandes par téléphone ou par courriel est vivement recommandé, ainsi que le paiement par carte privilégié. Les recommandations de l'OFSP concernant l'hygiène devront être strictement respectées, ainsi que la distanciation sociale. De même, les collaboratrices et collaborateurs qui œuvrent à la mise en place des commandes, à leur vente ou aux livraisons doivent être protégés par leur employeur selon les directives de l'OFSP.

La commercialisation de ces biens ne sera pas forcément effective immédiatement. Les personnes intéressées sont invitées à contacter leur enseigne d'approvisionnement usuelle pour connaître les démarches que ces dernières auront mises en place.

Enfin, le Conseil d'Etat encourage vivement les citoyennes et citoyens à profiter de cette période pour découvrir les produits du terroir, y compris les fleurs. Les producteurs se sont organisés pour faire livrer leurs produits en toute sécurité. Toutes les informations figurent sur le [portail de Genève Terroir](#).

Pour toute information complémentaire: M. Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat, chargé du DT, par l'intermédiaire de Mme Pauline de Salis-Soglio, secrétaire générale adjointe, DT, T. 076 304 20 66